MEDIAPART

SUR LES ROUTES DU TRIANGLE DU LITHIUM (3/3) REPORTAGE

Au Chili, l'argent du lithium divise les communautés autochtones

Le pays est le deuxième producteur mondial de lithium juste auprès l'Australie. Alors que le projet de nouvelle Constitution, soumis à un vote populaire le 4 septembre, prévoit d'accorder des droits à la nature, certains craignent que le secteur minier, très puissant, ne continue à imposer ses conditions.

Yasna Mussa

29 août 2022 à 14h51

San Pedro de Atacama (Chili).– En juin dernier, le Chili a annoncé espérer que soient définies, d'ici la fin de l'année, la réglementation et la structure économique permettant la création d'une entreprise publique d'exploitation du lithium.

Un pari qui vise à tirer le meilleur parti du boom de ce métal léger utilisé pour les batteries électriques, d'autant que le pays sud-américain est classé deuxième producteur mondial de lithium en 2020, avec 124 600 tonnes, soit 26,5 % du total mondial, juste après l'Australie (48,8 %) et avant la Chine (17,1 %), selon les dernières données du service géologique Sernageomin.

Quelques semaines à peine avant cette annonce, Sonia Ramos arpentait avec inquiétude les terres voisines de ses plantations dans l'*ayllu* (« communauté ») de Solor, à San Pedro de Atacama, dans le désert le plus sec et le plus vaste du monde.

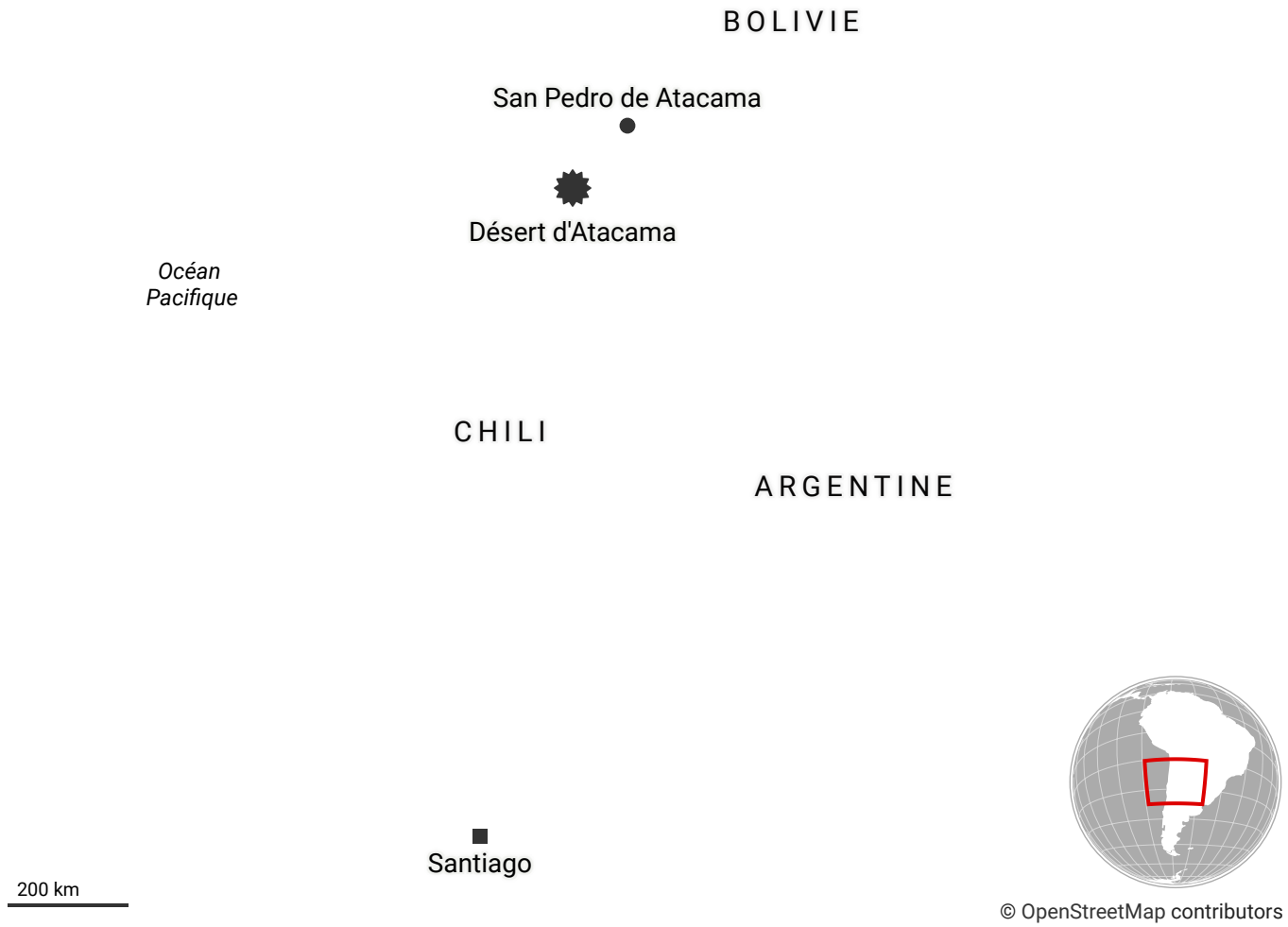

© Infographie Mediapart

Sonia Ramos est née et a vécu toute sa vie dans une oasis verte où l'on récoltait autrefois du maïs, du blé, des pommes de terre, de la luzerne et quelques fruits, en contraste avec le vaste terrain rougeâtre et aride qui l'entoure.

Dire que l'eau est ici le bien le plus précieux et le plus rare semble un cliché, mais c'est ce que ne cessent de dire les habitantes et habitants de cette région du nord du Chili, située à plus de 1 600 kilomètres de Santiago, inquiets de la diminution du débit de leurs rivières – même la Direction générale de l'eau (DGA) a officiellement déclaré l'épuisement du bassin de la rivière San Pedro et de ses affluents en 2016 – et de l'assèchement des déserts de sel (*salars*) au cours des deux dernières décennies.

C'est précisément dans ces déserts de sel que l'on obtient le lithium, ce métal léger utilisé, entre autres, pour la production de batteries rechargeables qui permettent le fonctionnement de produits technologiques tels que les téléphones et ordinateurs portables, ou les voitures électriques, qui ont triplé en 2021, atteignant 6,6 millions d'unités, notamment en Allemagne, en France, en Norvège et aux Pays-Bas.

La promesse de leurs fabricants, dont le leadership est détenu par Tesla et la Chine, est d'obtenir une énergie propre et donc de ne pas émettre de polluants qui affectent l'environnement. Mais c'est exactement ce qui se passe dans des endroits comme le désert d'Atacama.

Le lithium est obtenu par un processus d'évaporation, en pompant les eaux souterraines dans de grands bassins,

puis en soumettant la saumure à un processus chimique qui la transforme en carbonate de lithium.

Bien que le Chili ne produise que près de 30 % du lithium mondial et qu'il n'ait pas encore mis au point de système de production de batteries, il prévoit, avec ce nouveau projet d'exploitation minière de lithium, que l'État soit actionnaire majoritaire (51 %) et que la société se consacre à l'exploration, à l'exploitation et à l'industrialisation. C'est ce qu'a annoncé la ministre des mines, Marcela Hernando, devant la commission minière du Sénat, tout en précisant que les entreprises privées pourraient participer dans une moindre mesure, par le biais d'appels d'offres.

L'annonce du gouvernement intervient au moment où la Convention constitutionnelle a officiellement rendu le projet de nouvelle Constitution, qui sera soumis à un vote populaire le 4 septembre. Le nouveau texte constitutionnel proposé est le premier à être rédigé dans le contexte du changement climatique.

L'article 103 dispose que *« la nature a droit au respect et à la protection de son existence, à sa régénération, au maintien et à la restauration de ses fonctions et de son équilibre dynamiques, qui comprennent les cycles naturels, les écosystèmes et la biodiversité »*. Il reconnaît également le Chili comme un pays plurinational et son adoption donnerait une certaine autonomie aux nations autochtones pour prendre des décisions concernant leur environnement et leur territoire.

Cristina Dorador, docteure en sciences naturelles et l'une des 154 membres de la Constituante, explique que le Chili est marqué par l'exploitation minière basée sur le cuivre et que ce modèle a déterminé une manière de faire dans laquelle des collines entières ont disparu pour être transformées en minerai, minerai ensuite exporté. C'est pourquoi, ajoute-t-elle, on ne peut rien attendre de nouveau pour l'exploitation du lithium.

Une atteinte au tissu social

Sonia Ramos ne croit pas au discours qui justifie l'intervention dans les déserts de sel au motif que ce qui est extrait n'est pas de l'eau mais de la saumure. Cette femme de 71 ans s'inquiète du fait que les compagnies minières ne comprennent pas le lien entre ces déserts de sel et l'environnement naturel et humain.

Elle a vu comment les communautés des différents *ayllus* se sont divisées, en raison des querelles entre ceux qui décident de travailler pour l'exploitation minière, ceux qui acceptent des paiements en échange de la signature d'accords et ceux qui, après avoir mené des mouvements de défense du territoire, ont changé de camp pour donner dans les relations publiques au profit des grandes entreprises.

« Ce que dit le secteur minier n'est pas vrai, déclare Sonia Ramos. *Dans notre cosmologie, le flamant rose, c'est l'eau. Lorsque les flamants roses migrent, c'est en raison du manque d'eau. »*

Dans le désert d'Atacama, en août 2022. © Photo Yasna Mussa pour Mediapart

Parmi les communautés, il était courant de récolter des œufs de flamants, car les oiseaux étaient si nombreux que les anciens avaient pris l'habitude de le faire afin de réguler l'espèce. Aujourd'hui, on n'en voit plus que quelques-uns qui viennent se nourrir et se reproduire.

Selon Sonia Ramos, l'absence de ces oiseaux roses, élancés et aux longues pattes, qui habitent l'Altiplano chilien, est un signe du changement brutal survenu dans le *salar*. Dans sa tentative de récupérer ces territoires, ou au moins d'arrêter l'avancée de l'exploitation minière, elle travaille depuis des années avec des expert·es et des scientifiques de différents pays. Elle les consulte chaque fois que surgit un doute technique et se coordonne avec eux pour la défense du *salar*. Elle admet trouver davantage de soutien à l'extérieur qu'au sein de sa propre communauté, car les divisions internes ont sapé la confiance et l'organisation.

La Constitution actuelle, rédigée sous la dictature, ne reconnaît pas les peuples autochtones du Chili. Augusto Pinochet a imposé une identité unique et homogène, une situation à laquelle une loi de 1993 a tenté de remédier en partie.

« *L'État chilien est très habile pour diviser*, déclare Sonia Ramos. *La vision que j'ai ancestralement est celle du peuple. La vision qui existe à l'heure actuelle est celle de la communauté. Mais communauté signifie division, un espace à l'intérieur d'un territoire. Ce qui s'est passé, c'est que les gens ont considéré leur territoire mais pas leur peuple. L'État chilien a été très habile à cet égard, car il a réussi à nous diviser.* »

Le secteur minier a provoqué une division entre les communautés laissées sans ressources ou sans accès aux services de base et celles qui ont négocié avec les compagnies minières. Dans plusieurs villages, des espaces publics tels que des places ou des terrains de sport ont été construits avec l'argent provenant de l'exploitation minière.

Des entreprises comme la Sociedad química y minera de Chile (SQM) proposent même des fonds pour leurs salarié·es destinés à financer des projets sociaux en faveur des communautés. La SQM, entreprise publique, a été privatisée en 1983 et est passée sous la coupe de Julio Ponce Lerou, gendre de Pinochet. Elle a été impliquée en 2015 dans un scandale de financement illégal de la politique chilienne.

Actuellement, la SQM et la multinationale Albemarle Corporation sont les plus grands producteurs de lithium au Chili. Ce sont également ces mêmes entreprises qui apparaissent comme les premières sources d'emplois pour les habitant·es de ces communautés. Le paysage a changé à cause de l'exploitation minière, et les activités et métiers qui étaient pratiqués par les générations passées ont disparu.

Le vestiges d'une cité dans le désert d'Atacama, en août 2022. © Photo Yasna Mussa pour Mediapart

Mais ce n'est pas la seule stratégie de l'entreprise. En 2018, elle a conclu un accord avec l'État chilien qui lui a permis d'augmenter sa production à Atacama. Elle a proposé aux 21 communautés entourant le *salar* 15 millions de dollars par an pour promouvoir le « *développement durable* ».

Actions judiciaires

Le Conseil des peuples atacameños a pris la décision commune de ne pas négocier avec la société minière et a demandé au gouvernement de résilier le contrat. Cependant, l'une des communautés, Camar, a finalement accepté 1,7 milliard de pesos (environ 1,8 million d'euros) pour ne pas se joindre au procès contre la SQM, qui porte sur l'utilisation de l'eau et l'impact des opérations d'extraction du lithium.

C'est en décembre 2019 que le tribunal environnemental a donné raison à la revendication des communautés autochtones, dont Camar, en annulant l'approbation du programme de conformité du projet minier dans le *salar* d'Atacama. *« C'est moi qui ai engagé les poursuites »*, explique Jorge Cruz, qui était à l'époque le président de sa communauté.

Dans son arrêt, le tribunal a déclaré que *« l'incertitude entraîne la nécessité de protéger les écosystèmes sensibles, en particulier lorsqu'ils constituent l'habitat ancestral de nos peuples autochtones et que l'État chilien s'est engagé à protéger »*. En outre, le principal fondement de la décision était *« l'état fragile que présente actuellement le* salar *d'Atacama, du point de vue de l'écosystème, et le haut niveau d'incertitude scientifique concernant son comportement hydrodynamique »*.

La route Paso de Jama, frontière entre le Chili et l'Argentine. © Photo Yasna Mussa pour Mediapart

Sergio Cubillos, à l'époque président du Conseil des peuples atacameños, a décidé de poursuivre l'action judiciaire au niveau international et a assigné l'État chilien pour ne pas avoir effectué une consultation des autochtones, prévue pourtant par la Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (OIT).

« L'offre économique fournie par cette industrie est bien plus intéressante que l'agriculture, souligne Sergio Cubillos. *Ce que nous devons rechercher, c'est un équilibre qui permette aux communautés des peuples d'origine de se développer tout en respectant leurs coutumes et leur cosmologie. »*

Le *salar* d'Atacama est le berceau de la culture Licanantay, un peuple autochtone présent sur le territoire maintenant connu comme Atacama, nom donné à la région par les colons espagnols. Sa langue principale était le cunza, qui a prédominé jusqu'à la fin du XVIIe siècle et a obligé les colons à recourir à des interprètes pour visiter les

ayllus, correspondant à l'origine à l'organisation familiale de ces populations autochtones andines. San Pedro, Toconao, Soncor, Socaire, Peine et Solor, où vit Sonia Ramos, sont quelques-uns de ces villages, petites oasis autour du grand *salar* d'Atacama.

Si Sonia Ramos déplore les divisions dans son village, elle s'inquiète surtout du fait que le savoir ancestral ne soit pas transmis aux nouvelles générations. Elle s'inquiète également du fait que ceux qui prennent des décisions sur le destin de ce territoire le font depuis l'autre bout du monde, sans connaître l'endroit où elle vit.

À Santiago, à plus de 19 heures de là, la ministre des mines, Marcela Hernando, et son homologue des sciences, Flavio Salazar, sont convenus de créer une feuille de route pour le moyen et le long terme, en réfléchissant aux stratégies de transition vers les énergies propres. L'objectif est de créer un institut public sur le lithium et les *salars*.

Le président Gabriel Boric a déclaré que la création d'une entreprise nationale du lithium est l'un des piliers de son programme gouvernemental. Celui-ci a assuré que son développement serait intersectoriel et intègrerait les communautés, une *« proposition qui garantit aux générations futures une énergie propre et durable pour le Chili et notre planète »*. Sonia Ramos espère juste que ce ne sera pas une autre promesse sans lendemain.

Yasna Mussa

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Stéphane Alliès et Carine Fouteau

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

RCS Paris 500 631 932.

Numéro de CPPAP : 1224Y90071

N° ISSN : 2100-0735

Conseil d'administration : Fabrice Arfi, Jean-René Boisdron, Carine Fouteau, Edwy Plenel, Sébastien Sassolas, James Sicard, Marie-Hélène Smiéjan.

Actionnaires directs et indirects : Société pour l'Indépendance de Mediapart, Fonds pour une Presse Libre, Association pour le droit de savoir

Rédaction et administration : 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Propriétaire, éditeur, imprimeur : Société Editrice de Mediapart

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonnés de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 11 place Charles de Gaulle 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.